

15 sept. — Décision n° 916/MFEP/F accordant une subvention à la fédération togolaise de boxe et à l'association sportive « la moderne » Lomé .....	558
15 sept. — Décision n° 917/MFEP/F portant autorisation de mandatement d'une somme au nom du trésorier-payeur .....	558
16 sept. — Décision n° 926/MFEP/F portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'union internationale des télécommunications à Genève .....	558
16 sept. — Décision n° 927/MFEP/F portant autorisation de paiement d'une somme au profit de M. le directeur de l'électro-entreprise en France .....	559
17 sept. — Décision n° 934/MFEP/FO portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'électro-entreprise en France .....	559
18 sept. — Arrêté n° 259/MFEP portant modification de l'arrêté n° 124/MFEP du 7 mai 1971 créant une inspection des impôts à Sokodé et réorganisant les services extérieurs .....	557
20 sept. — Arrêté n° 260/MFEP/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Sodogas Mjichei Thomadéy Ayivi .....	558
Arrêté n° 221/MFEP/CR du 18 juin 1969 portant concession d'une pension de veuve et d'orphelin (rectificatif) .....	559
Arrêtés portant approbation de rôles .....	559

#### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1971	
24 août — Arrêté n° 13/MEN/DPE portant fixation du lieu d'implantation des écoles primaires du Togo pour l'année 1971-72 .....	562
14 sept. — Arrêté n° 18-MEN/DPE portant fixation du nombre et du lieu d'implantation des établissements d'enseignement secondaire et technique de tous les ordres pour l'année 1971-72 .....	571
14 sept. — Arrêté n° 19-MEN/DPE portant extension du collège privé de Nyékonakpoé .....	573
Arrêté portant admission des membres du personnel de l'enseignement officiel aux examens et concours professionnels et rectificatif à un précédent arrêté portant admission des membres de l'enseignement officiel aux examens et concours professionnels .....	573

#### MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêtés et décisions portant intégrations, passages automatiques d'échelon, admission aux concours professionnels, engagements, classement, régularisation de situation administrative, bonification d'ancienneté, mise en disponibilité, rappels à l'activité, constatation d'absence irrégulière, incarcération, licenciement et rectificatif à un précédent arrêté portant incarcération .....	575
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	
Arrêté et décisions portant nominations et engagements ..	581

### DIVERS

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté n° 216/PR/MEN du 26 décembre 1970 portant renouvellement, transfert, attribution, transformation et suppression de bourses d'études secondaires pour l'année 1970-1971 (additif) .....	581
Arrêté n° 55/PR/MEN du 22 mars 1971 portant renouvellement, transfert, attribution, transformation et suppression de bourses d'études secondaires pour l'année 1970-1971 (additif) .....	582
Arrêté n° 55/PR/MEN du 22 mars 1971 portant renouvellement, transfert, attribution, transformation et suppression de bourses d'études secondaires pour l'année 1970-1971 (rectificatif) .....	582

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décisions portant nomination de secrétaire de chef de canton et internement sanitaire .....	582
---	-----

#### MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

Décision n° 552/MF/MEN du 11 juin 1971 accordant allocation à la mission catholique du Togo au titre du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 1970-1971 — rappel arriérés (rectificatif) ..	58
Décision n° 611/MF/MEN du 24 juin 1971 accordant allocation de bourses de l'ORAT aux établissements secondaires de la mission catholique pour le premier trimestre de l'année scolaire 1970-1971 (octobre-novembre et décembre 1970) (rectificatif) .....	58
MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	
1971	
18 sept. — Arrêté n° 503/MFP portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de cinq (5) agents spécialisés des travaux publics (spécialité : conducteur de véhicules) .....	58
18 sept. — Arrêté n° 504/MFP portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de sept (7) agents spécialisés des travaux publics (mécaniciens) .....	58
18 sept. — Arrêté n° 505/MFP portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de trois (3) commis d'administration .....	58

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage et d'immatriculation) .....	58
Avis de perte de titres fonciers .....	58
STOCA (Bilan au 30 septembre 1971) .....	58
Avis nécrologiques .....	58

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

### DECRETS

DECRET N° 71-173 du 16-9-71 relatif aux agents contractuels et décisionnaires.

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;  
 Vu l'ordonnance n° 1 du 4 janvier 1968 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;  
 Vu le décret n° 69-113 du 28 mai 1969 portant modalités communes d'application du statut général des fonctionnaires ;  
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 63-18 du 21 novembre 1963 fixant le régime des pensions civiles et militaires de la caisse de retraites du Togo ;  
 Vu la loi n° 65-9 du 8 juillet 1965 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 63-18 du 21 novembre 1963 ;  
 Vu le décret n° 64-6 du 14 janvier 1964 pour l'application de la loi n° 63-18 du 21 novembre 1963 ;  
 Vu l'avis du conseil supérieur de la fonction publique ;  
 Le conseil des ministres entendu,

**DECRETE :**

Article premier — Il est mis fin au recrutement des nationaux en qualité d'agents contractuels ou décisionnaires.

Art. 2 — Les agents de l'Etat ne pourront être nommés que dans l'un des corps régis par les statuts particuliers institués en application du statut général de la fonction publique.

Toutefois en cas de nécessité, certains fonctionnaires atteints par la limite d'âge pourraient être maintenus en activité ; leur situation sera réglée par contrat.

Art. 3 — Jusqu'à l'intervention du statut des agents auxiliaires, les agents de l'Etat seront recrutés comme fonctionnaires ou agents permanents.

Art. 4 — Nonobstant les dispositions des divers statuts particuliers, les agents contractuels et décisionnaires en service à la date du présent décret, qui réuniront le jour où ils seront atteints par la limite d'âge les quinze ans de services prévus par l'article 5-3° de la loi n° 63-18 du 21 novembre 1963 pour pouvoir prétendre à une pension proportionnelle, seront intégrés dans les divers corps des fonctionnaires après avis d'une commission de classement nommée par arrêté du ministre de la fonction publique.

Art. 5 — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 16 septembre 1971

Général E. Eyadéma

*DECRET N° 71-172 du 16-9-71 complétant le décret n° 70-141 du 13 juillet 1970 portant création du conseil supérieur de l'éducation nationale.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

**DECRETE :**

Article 3-b — Ajouter in fine :

- Une assistante sociale
- Une directrice d'école primaire
- Une parente d'élèves.

Le reste sans changement.

Lomé, le 16 septembre 1971

Général E. Eyadéma

**Membres du conseil supérieur de la fonction publique**

Décret n° 71-169 du 10-9-71 — MM. Amazo Basile, vétérinaire-inspecteur et Bob Akitani Emmanuel, ingénieur des mines, sont nommés respectivement premier et deuxième suppléants du directeur général de la santé publique.

Décret n° 71-170 du 10-9-71 — MM. Etou Jean, contrôleur des impôts et Noukey Robert, adjoint administratif, sont nommés respectivement premier et deuxième suppléants de M. Creppy Robert, administrateur civil au conseil supérieur de la fonction publique.

Décret n° 71-171 du 10-9-71 — MM. Quashie Léonidas, procureur général de la République et Adotevi Michel, magistrat, sont nommés suppléants du président de la chambre administrative à la cour suprême.

**Nomination d'un huissier de justice**

Décret n° 71-174 du 23-9-71 — M. Tomety Ekoué (Cyrille, ancien clerc d'huissier de justice est nommé huissier dans le ressort de la cour d'appel et titulaire de la charge de Sokodé.

Il devra justifier du versement à la caisse des dépôts et consignations d'un cautionnement de cinquante mille francs CFA (50.000 frs CFA) avant d'être admis à prêter serment devant la cour d'appel.

La désignation en qualité de fonctionnaire-huissier du greffier en chef de la section de Sokodé du tribunal de droit moderne est rapportée pour compter de la date de prestation de serment de M. Tomety.

Le garde des sceaux, ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

**Approbation de budgets**

Décret n° 71-175 du 28-9-71 — Le budget de la régie municipale des marchés de Lomé, exercice 1971 est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de vingt quatre millions deux cent quatre vingt six mille frs (24.286.000 francs).

Décret n° 71-176 du 28-9-71 — Le budget de la régie municipale de transports urbains de Lomé, exercice 1971 est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de vingt millions sept cent dix mille francs (20.710.000 francs).

**ARRETES ET DECISIONS**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Intérim**

Arrêté n° 135-PR du 21-9-71 — Pendant l'absence de Jean Tévi, ministre des finances, de l'économie et du plan, l'expédition des affaires courantes sera assurée par M. Gbegbeni Nanamale, ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme.

**Nomination**

Arrêté n° 130-PR du 10-9-71 — M. Bafei B. Pierre, officier de Police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon est nommé chef du service des voyages officiels et de la sécurité de la Présidence de la République.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.